

EXTRAIT DE LA CHARTE DES CONTRÔLES

- Les étudiants se présentent dans le local de contrôle, en présence de l'enseignant, munis obligatoirement de :
 - ✓ leur carte d'étudiant ou bien (un certificat de scolarité et d'une pièce d'identité) ;
 - ✓ tout matériel qui leur sera nécessaire (gomme, règle, crayon, papier millimétré, etc.) ;
- Les étudiants doivent obligatoirement composer à l'endroit qui leur a été assigné pour l'épreuve ;
- Sauf autorisation de l'enseignant, sacs, porte-documents, cartables... sont à déposer à l'entrée du local de contrôle, et ne doivent pas être gardés près de l'étudiant ;
- Les téléphones sont strictement interdits;
- Tout moyen de communication et/ou tout appareil de stockage d'information est interdit ;
- Il est interdit de :
 - ✓ Communiquer entre candidats ;
 - ✓ fumer ;
 - ✓ quitter le local du contrôle au cours de la première demi-heure même si l'étudiant rend une copie blanche ;
- Toute absence à un contrôle doit être justifiée, auprès du service de scolarité et du responsable du module concerné, dans les deux jours qui suivent l'absence.
- Toute tentative de fraude ou fraude dûment constatée traduira son auteur devant le conseil de discipline.

